

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & GermignY des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 04 Septembre 2015

Date de convocation : 25/08/2015

Fiche de présence :

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	E
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Lucette PELLETIER

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 1er Juillet 2015.

Ordre du jour :

- a) Délibération pour remboursement anticipé du prêt CA.
- b) Point sur les relevés et surconsommations eau potable
- c) Point sur les raccordements au réseau assainissement
- d) Renouvellement contrat Damien Pinault
- e) Affaires diverses.

Compte rendu :

- a) Le Président rappelle qu'un prêt de 650 000 € sur 30 ans a été souscrit auprès du Crédit Agricole Centre Loire en décembre 2011 pour la construction de la station d'épuration du Syndicat des Eaux et Assainissement de Saint Martin et Germigny. Le plan de financement de la construction prévoyait également l'attribution de subventions dont la dernière, d'un montant de 340 000 €, a été perçue en novembre 2014.

Les démarches entreprises auprès du Crédit Agricole en vue d'un remboursement anticipé de ce prêt nous conduisent à devoir choisir entre 2 propositions :

1. Maintien de la durée (reste 105 trimestres) et échéances trimestrielles réduites à 2706.60 €, avec un coût global de 247 277 € (Indemnités de remboursement anticipées comprises).
2. Maintien d'une échéance (9452.50 €) proche de l'échéance actuelle et durée ramenée à 20 trimestres, avec un coût global de 152 133 € (Indemnités de remboursement anticipées comprises).

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition n°2 et **la prise d'une délibération** pour le remboursement anticipé du prêt souscrit pour la construction de la station d'épuration.

- b) Les relevés de compteur de Germigny se sont terminés vers la mi-août, les facturations sont en cours et seront diffusées courant septembre. Quelques surconsommations ont été enregistrées sur les 3 communes de SMA, Germigny et Bouzy. Un courrier expliquant les règles de prise en charge de la surconsommation a été envoyé aux usagers concernés. Depuis la fin des relevés, 40 nouveaux compteurs équipés pour le relevé à distance (radio relève) ont été posés. Une démo par le fournisseur, pour le changement du module radio est prévue le 16 sept.

- c) Réseau d'assainissement de Germigny : toutes les habitations desservies par le réseau construit en 2013 sont raccordées sauf 2 ! Le nouveau propriétaire de l'une d'entre elles, s'est engagé à se raccorder à l'issue de ses travaux d'aménagement intérieur.

L'autre propriétaire a reçu un courrier de rappel expliquant les pénalités qui lui seront appliquées.

- d) Renouvellement du contrat de Damien Pinault : le Président rappelle que le contrat CDD de notre agent technique arrivera à échéance le 31 décembre 2015. Etant satisfait de son travail, le Président propose son accession au poste d'agent stagiaire, passage obligé pour devenir titulaire. Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition du Président, et accepte également la demande de Damien d'échanger son temps de travail du mercredi après midi avec le vendredi après midi. Cette modification des plages horaires, permettant d'assurer la présence des agents techniques 5 jours complets par semaine, ayant été proposée à l'intéressé lors de son recrutement.

- e) Affaires diverses :

- Sécurité incendie: à Germigny la commune à prévu d'aménager 6 postes :
 - ✓ Route de St Benoit (le Bourg) : un Poteau Incendie à changer
 - ✓ Chemin des Sables (Le Mesnil) : une réserve souple 60 m3
 - ✓ Chemin de la Grosse Pierre : un Poteau Incendie
 - ✓ Chemin des Marois (Le Mesnil) : un puisard
 - ✓ Chemin du Fief (La Prieurée) : une réserve souple 60 m3
 - ✓ Chemin de Bussy (La Prieurée) : un PI ou une réserve souple 60 m3
- Visite de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) le 29 juillet pour le contrôle du captage, des 2 réservoirs et la station de traitement d'eau potable : quelques remarques mineures, l'ensemble des points de contrôle étant satisfaisant.
- Réponse à la question posée lors du précédent Conseil : le Règlement Sanitaire Départemental ainsi que l'article 13 de notre règlement d'assainissement précise que l'installation d'un clapet anti retour est obligatoire quand des équipements sanitaires sont installés en dessous du niveau de la chaussée publique.
- Le Centre De Gestion (CDG45) nous à transmis une liste des affichages obligatoires.
- Service d'aide à l'emploi : les dates retenues pour l'intervention de l'agent du CDG45 sont les 11 et 18 septembre, 16 octobre et 13 novembre.
- Prochains travaux à programmer :
 - ✓ Contrôle de l'étanchéité du réseau EU des Brosses.
 - ✓ Nettoyage des extrémités de réseaux EU.

La séance est levée à 19h30.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,